

## FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Quintessence Finance est une entreprise individuelle dirigée par Benoît Chaudron et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Versailles sous le numéro 508 888 609. Le code d'Activité Principale Exercée (APE) est le 7022Z (Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion). Le siège social est situé au 25 rue du Maréchal Foch à Versailles (78000). Nos numéros de SIRET et de TVA sont respectivement 508 888 609 00080 et FR08 508 888 609.

Les activités du cabinet de conseil QUINTESSENCE FINANCE® sont soumises à différentes législations. Voici les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

### ➤ Conseil en Investissements Financiers

Cette activité, régie par la Loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Code Monétaire et Financier et les Lois, Décrets et Ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 11 060 888 auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, consultable sur le site <https://www.orias.fr/welcome>) et de l'adhésion (n° E004552) à l'Association Nationale des Conseils Financiers - Conseillers en Investissements Financiers (ANACOFI-CIF), agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### ➤ Courtier en Assurance

Cette activité, régie par le Code des Assurances et les Lois, Décrets et Ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 11 060 888 à l'ORIAS et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 61 rue Taitbout, 75346 Paris Cedex 9 (<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).

Courtier de type C, nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance, notre conseil est fondé sur l'analyse d'un nombre suffisant de contrats d'assurance du marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat adapté aux besoins du souscripteur éventuel.

### ➤ Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement

Cette activité, régie par le Code Monétaire et Financier et les Lois, Décrets et Ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 11 060 888 à l'ORIAS et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 61 rue Taitbout, 75346 Paris Cedex 9 (<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).

Pour le prêt viager hypothécaire, nous ne sommes pas soumis à une obligation de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, notre conseil est fondé sur l'offre du marché.

### ➤ Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement

Cette activité est régie et exercée selon les mêmes conditions que la précédente.

Pour le financement immobilier, nous disposons de mandats avec les sociétés IT PRET et PLURIFINANCES qui permettent de proposer les offres des établissements suivants : Arkéa Banque Privée, Axa Banque, Banque Populaire, Banque Kolb, BNP-Paribas, BPE, Caisse d'Epargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit du Nord, Crédit Foncier de France, Crédit Mutuel, GE Money Bank, Interfimm, La Banque Postale, LCL, Nuger, SMC et Société Générale.

Coordonnées d'IT PRET : 22 rue nationale 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN, RCS Orléans n°492533964, TVA FR22492533864, ORIAS n°08 044 913.

Coordonnées de PLURIFINANCES : 18 rue du Triangle 68000 COLMAR, RCS Colmar n°495235368, TVA FR87495235368, ORIAS n°10 053 863.

Pour le regroupement de crédit, nous disposons d'un mandat avec la société CIB FINANCE qui permet de proposer les offres des établissements suivants : BNP-Paribas Personal Finance, CFCAL, CGI, Créatis, CréditLiftCourtage, GE Money Bank et Sygma Banque.

Coordonnées de CIB FINANCE : 4/6, rue Camille de Rochetaillée, BP 297, 42016 ST ETIENNE Cedex 1, RCS St Etienne n°442287512, ORIAS n°13 001 585.

#### ➤ **Conseiller en Investissements Immobiliers et Transactions Immobilières**

Cette activité, régie par la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite Loi Hoguet et les Lois, Décrets et Ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de la détention de la carte professionnelle n° 2741 délivrée par la Préfecture des Yvelines puis par la carte n° CPI 7801 2018 000 024 102 renouvelée le 1<sup>er</sup> février 2018 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France.

#### ➤ **Conseil en Gestion de Patrimoine**

Cette activité a fait l'objet d'un projet de Loi enregistré à l'Assemblée Nationale, le 13 juillet 2010. Nous exerçons sous couvert du « Certificat de Conseiller en Gestion de Patrimoine » obtenu avec mention auprès de l'Institut de formation professionnelle Juriscampus. Le Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) par l'Arrêté du 8 juillet 2009 a reconnu et validé ce diplôme à hauteur d'un niveau 2 (équivalence d'un titre de Master 1 sanctionnant quatre années d'études universitaires).

#### **Garantie en responsabilité professionnelle**

Le cabinet de conseil QUINTESSENCE FINANCE® bénéficie, pour l'ensemble des activités présentées ci-dessus, d'une garantie en responsabilité professionnelle conforme aux articles L341-5 et L541-3 du Code Monétaire et Financier et L512-6 et L512-7 du Code des Assurances auprès de MATRISK ASSURANCE, 22, rue de la Maison Rouge, 77185 Lognes ainsi que d'une garantie par sinistre et par année d'assurance de deux millions d'Euros (2 000 000 €).

Nous disposons également, de deux garanties financières de cent quinze mille Euros (115 000 €) par sinistre et par année d'assurance pour l'activité d'intermédiation en assurance et d'opérations de banque et services de paiement. Une troisième garantie financière de cent dix mille Euros (110 000 €) par sinistre et par année d'assurance couvre l'activité de transaction sur immeubles ou fonds de commerce avec détention indirecte de fonds de tiers.

#### **Partenaires & Lien capitalistique**

Nous disposons de plus de quatre-vingt-dix partenariats directs ou indirects (ce qui signifie que nous détenons une convention auprès d'un partenaire pour accéder à ses partenariats et nous permettre de bénéficier de conditions avantageuses réservées aux grands comptes).

Le cabinet de conseil QUINTESSENCE FINANCE® ne détient aucun lien capitalistique avec ses partenaires.

#### **Mode de rémunération**

Notre cabinet peut être rémunéré sous deux formes, par les clients sous forme d'honoraires de conseil dont le montant est défini au préalable dans une lettre de mission et par ses partenaires (assureurs, banques, gérants, promoteurs...) sur tout ou partie des frais réglés suite aux décisions d'investissement prises à l'issue de la prestation de conseil. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, lorsque les choix d'investissement du client seront connus.

Le montant des honoraires varie en fonction des prestations demandées. Suite à un premier rendez-vous d'audit patrimonial, une lettre de mission sera rédigée et fixera le montant des honoraires à régler.

Ce montant est forfaitaire et varie en fonction du temps passé et de la difficulté des missions confiées.

Pour du conseil en investissement, ce montant est, au minimum, de quatre cents euros (400 € HT) avec une réduction de quarante pour cent (40 %) si des préconisations d'investissement sont réalisées via Quintessence Finance.

Pour du conseil en gestion de patrimoine, ce montant est, au minimum, de six cents (600 € HT) avec une réduction de trente pour cent (30 %) si des préconisations d'investissement sont réalisées par notre cabinet.

Pour la recherche de financement immobilier, ce montant est de mille deux cent cinquante euros (1 250 € HT\*). Cela comprend des honoraires de conseil en investissement déjà cités plus haut (à hauteur de 400 € HT) et des honoraires de résultat (950 € HT\*) ou des frais de courtage (\*1 % du montant du prêt avec un plancher de 950 € HT et un plafond de 2 000 € HT) uniquement dus en cas de signature d'une offre de prêt grâce à notre intermédiaire. Pour la recherche de financement spécifique (rachat de créances, prêt professionnel...), les honoraires sont calculés au forfait en fonction de la complexité et du temps nécessaire, une lettre de mission et un devis sont rédigés avant toute recherche.

Enfin, lorsque les prestations sont réalisées au domicile du client et qu'elles comprennent ou nécessitent une assistance administrative, vous bénéficiez d'un crédit (ou réduction) d'impôt de cinquante pour cent (50 %) dans les conditions fixées par la Loi sur les honoraires d'assistance facturées. Ce mode de fonctionnement est possible grâce à notre prise de participation dans la Maison Des Services à la Personne (MDSAP), coopérative spécialisée dans les services à la personne.

### Traitement des réclamations

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12, 24/04/13 et 20/11/13)

#### ➤ Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter, Benoît Chaudron (chef d'entreprise du cabinet de conseil Quintessence Finance) selon les modalités suivantes :

Par courrier : 25 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles,

Par téléphone : 06 68 92 03 49,

Par mail : [bchaudron@quintessence-finance.fr](mailto:bchaudron@quintessence-finance.fr).

#### ➤ Adresse des médiateurs

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF : Madame Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Il n'existe pas de médiateur au sein de l'ACPR.

Quintessence Finance s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même, est apportée au client dans ce délai,
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le cabinet n'a aucun contentieux.

Pour toute information, veuillez écrire au siège social ou directement par mail à [bchaudron@quintessence-finance.fr](mailto:bchaudron@quintessence-finance.fr).

Bien cordialement,

Benoît Chaudron